

Conseils sur la prévention des incendies dans les immeubles d'appartements



Ce dépliant est destiné aux propriétaires fonciers, aux coopératives d'habitations et aux locataires qui souhaitent en savoir plus sur la prévention des feux et comment organiser une évacuation sans danger en cas d'incendie.

Issues de secours

Dans le cadre de l'évacuation d'un immeuble, les exigences de base sont qu'il doit toujours y avoir au moins deux issues de secours indépendantes. Si une issue est bloquée par le feu, une autre issue doit être disponible. Dans les immeubles comprenant jusqu'à huit étages, l'escalier est généralement utilisé comme première issue de secours, et une fenêtre, par laquelle les services de secours peuvent participer à l'évacuation en utilisant des échelles, constitue la deuxième issue.

Dans les immeubles de plus de huit étages, il existe généralement une seule issue de secours qui requiert des exigences particulières sur la conception des escaliers afin d'éviter que ne se répandent la fumée et les gaz. Pour avoir accès aux escaliers, il faut passer une porte, après la porte de l'appartement. Il est de la plus haute importance que la porte conduisant aux escaliers soit totalement étanche et pleine, que le ferme-porte fonctionne normalement et que le pêne entre bien dans la serrure.

Les issues de secours ne doivent jamais être encombrées d'objets et de matières inflammables, ainsi les bicyclettes, poussettes, journaux et boîtes ne doivent pas être laissés dans la cage d'escalier, même pour une courte période.

Voies d'accès

Certaines propriétés possèdent des voies d'accès annexes, conditions au permis de construire, et ces voies d'accès sont une nécessité absolue en cas d'évacuation et de lutte contre le feu. Les routes annexes doivent être bien signalées et ne doivent pas être encombrées; elles doivent également être déneigées, les mois d'hiver.

Sous-sols et greniers

- Dans les sous-sols et les greniers, les passages ne doivent pas être encombrés d'objets et de matières inflammables.
- Les gaz et liquides inflammables ou les matières explosives ne peuvent pas être stockés dans les sous-sols et les greniers.
- Les portes menant aux sous-sols et aux

greniers doivent être gardées fermées à clef.

- Il faut essayer de conserver une bonne organisation et de l'ordre afin d'éviter les feux.

Souvenez-vous que la plupart des incendies volontaires sont déclenchés dans les sous-sols, pièces à poubelles, cages d'escaliers et greniers. Laissez les incendiaires dehors!

Matériel de prévention contre les incendies

Dans le pays, la plupart des immeubles d'appartements sont pourvus de matériels de prévention contre les incendies. Ceux-ci peuvent être, par exemple, des absorbeurs de fumée ou des ventilateurs permettant l'évacuation du feu et de la fumée des cages d'escalier, des sous-sols et des garages, ou des conduits facilitant le transport de l'eau par les services de secours.

Le matériel ci-dessus mentionné doit être inspecté à intervalles réguliers, en faisant bien attention au fonctionnement, ►

à l'étiquetage et à un possible endommagement. Il est de la responsabilité du propriétaire / de la coopérative d'habitation, d'inspecter ce matériel.

Que dit la loi?

Selon la loi (2003:778) sur la prévention des accidents, chapitre 2, paragraphe 2, «le propriétaire de l'occupant légal sera en charge du matériel pour l'extinction des feux et la protection des vies ou autres accidents et prendra également les mesures nécessaires afin d'éviter ou de limiter les dommages/blessures causées par un feu».

En résumé, le texte ci-dessus mentionné signifie qu'il est de la responsabilité, à la fois des locataires et des propriétaires d'appartements/coopératives d'habitation d'appliquer la loi. Les résidents doivent suivre les règles qui s'appliquent à l'immeuble concerné et les propriétaires doivent s'assurer que les règles sont appliquées et que le matériel de protection contre les incendies est inspecté et entretenu.

Détecteurs de fumée

L'Association Suédoise de Protection contre les Incendies publie un dépliant

spécial de conseils sur les détecteurs de fumée.

L'Agence Nationale des Services de Secours a également publié des conseils sur les détecteurs de fumée pour la maison (2007:1). Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites: www.brandskyddsforeningen.se et www.msbmyndigheten.se.

Les détecteurs de fumée peuvent vous sauver la vie. A la maison, assurez-vous de toujours installer un détecteur de fumée en bon état.

EN CAS D'INCENDIE, APPELEZ TOUJOURS LE 112

L'Association Suédoise de Protection contre les Incendies est une association affiliée dont le rôle est de rendre la Suède un pays plus sûr. Grâce aux informations et à la formation, nous aidons les personnes, les sociétés et les organisations à prendre leur responsabilités dans le cadre de la protection incendie. 08-588 474 00. www.brandskyddsforeningen.se